



J'ai la garde de ma fille mais je l'ai expédié chez son pere

Par **anital**, le **11/01/2008** à **12:56**

j'ai la garde de ma fille de 13 ans ,ca se passe pas bien aucun respect pour moi.donc un soir je l'ai mise a la porte,elle est chez son pere.

je voudrait savoir a quoi il faut que je m'attende les demarche que MR doit entreprendre ... savoir si je dois continuer a payé l'ecole ou si c'est MR.

Sa fait un moisqu'elle est chez lui.

les contacts sont nuls il me dit "on n'a pas besoin de toi"

Par **mademoiselle_k**, le **11/01/2008** à **20:08**

bonsoir,

le fait que votre fille se soit installée chez son père et que vous n'avez plus de contact depuis un mois ne change en rien vos devoirs envers votre fille

vous devez toujours **contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre fille**

vous ne pouvez en aucun cas mettre votre enfant à la porte

cela étant cet acte ne permet pas à votre ex époux de s'opposer à entretenir des liens avec votre enfants vous devez vous tenir aux modalités de partage de la garde de l'enfant fixé dans le jugement de divorce

Par **patrick02**, le **12/01/2008** à **11:08**

Bonjour,

Effectivement rien ne doit changer les décisions judiciaires qui ont été apportées ainsi que les condamnations qui ont été prononcées telle que, par exemple: le règlement de la P.A mise probablement à la charge du père au départ.

En fait, ce dernier, compte-tenu du changement intervenu dans le lieu de résidence habituelle de votre enfant, devrait déposer une requête au JAF afin qu'une nouvelle ordonnance vienne entériner (régler) cette situation nouvelle, faire en sorte que l'hébergement habituel de votre fille soit désormais reconnu comme étant chez le père et que celui-ci ne soit plus tenu de vous régler la PA qui était peut être mise à sa charge avant.

Il peut également demander à ce qu'une pension alimentaire soit mise à votre charge pour l'entretien et l'éducation de votre fille. Il peut enfin agir auprès de la CAF afin de bénéficier des allocations s'il y en avait.

cordialement,

Patrick

Par **anital**, le **12/01/2008** à **12:35**

bonjour

je vous remercie de vos commentaires elle confirme mes pensées.

car la pension me fait un peu peur car j'ai un petit salaire donc une pension pour 2 enfants bonjour les dégâts ...

sincères salutations